

Reprise de livraison d'eau et/ou d'assainissement



TMWV cm - Siège social: Stropstraat 1, 9000 Gent - RPM Gent - TVA BE 0200.068.636 - IBAN BE61 0910 1709 0217 - BIC GKCCBEB

Adresse de reprise

Attention: cette reprise concerne une seule adresse, celle mentionnée ci-dessous. Il est important que vous complétiez **deux documents de reprise** et que vous les envoyiez à la société de distribution d'eau potable: un pour l'adresse que vous quittez et un pour votre nouvelle adresse.

Rue	N°	Boîte
Code postal	Localité	
Numéro de compteur ^{(1)*}		
Index (pas d'application en cas de captage d'eau privé)	Date de reprise de la livraison d'eau et/ou d'assainissement	
<input type="text"/> , <input type="text"/> X <input type="text"/> X <input type="text"/> X <input type="text"/> X	<input type="text"/>	

Attention : à compléter uniquement si l'index n'est pas connu à la date de reprise.

L'index peut être estimé sur base de l'index ⁽²⁾

<input type="text"/> , <input type="text"/> X <input type="text"/> X <input type="text"/> X <input type="text"/> X	Date	<input type="text"/>
--	------	----------------------

Jetez aussi un coup d'œil à My FARYS (<https://my.farys.be>). Vous pouvez y régler votre reprise de manière simple et rapide. Dans le menu, cliquez sur « Démarrer / Résilier le contrat pour l'eau ».

Client partant ⁽³⁾

N° de client - - Je suis propriétaire locataire

Reprise dans le cadre d'un divorce décès déménagement

Nom (d'entreprise)

Prénom

N° de téléphone ou de GSM

Adresse e-mail

N° de registre national -

ou

N° de TVA / BCE B E -

N° de compte

IBAN BE -

La facture de clôture peut être envoyée à l'adresse suivante ⁽⁴⁾

Rue N° Boîte

Code postal Localité

Pays

Info supplémentaire pour un logement locatif

N° de client du propriétaire - -

Nom (d'entreprise) du propriétaire

Prénom du propriétaire

N° de téléphone du propriétaire

Adresse e-mail du propriétaire

Ce document de reprise doit être remis à FARYS:

- par internet sur www.farys.be/fr/demenager
- par courrier à: FARYS, Stropstraat 1, 9000 Gent.

Nouveau client ⁽³⁾⁽⁵⁾

N° de client - - Je suis propriétaire locataire

Particulier (veuillez joindre une copie de votre carte d'identité)

Nom

Prénom

N° de registre national -

Entreprise

Nom

Forme d'entreprise

N° de TVA / BCE B E -

Autres données

N° de téléphone ou de GSM

Adresse e-mail

N° de compte

IBAN BE -

Cette adresse est utilisée comme

logement pour personnes domiciliées (remplir le nombre)

résidence secondaire / habitation inoccupée

commerce carwash horeca laverie autre

Adresse de facturation si différente de l'adresse de livraison ⁽⁶⁾

Rue N° Boîte

Code postal Localité

Pays

Adresse de consommation précédente

Rue N° Boîte

Code postal Localité

J'ai pris connaissance du Règlement Général et Particulier de Vente d'Eau et des Conditions générales et particulières de facturation.⁽⁷⁾ Je déclare être d'accord avec ce règlement et les conditions. Je déclare également que les données ci-dessus sont correctes et véridiques.

Le client partant,
pour accord ⁽⁸⁾

Date

Le nouveau client,
pour accord ⁽⁸⁾

Date

* Explication de tous les renvois ci-dessus: voir verso

Reprise de livraison d'eau et/ou d'assainissement



Contact: www.farys.be/fr/contactez-nous - 078 35 35 99

TMVW cm - Siège social: Stropstraat 1, 9000 Gent - RPM Gent - TVA BE 0200.068.636 - IBAN BE61 0910 1709 0217 - BIC GKCCBEB

Le client partant doit nous transmettre un document de reprise complètement rempli. À défaut d'informations nécessaires, le traitement de la reprise pourra prendre du retard. Pendant ce temps, le client partant restera responsable pour la consommation d'eau.

En cas de problèmes ou de questions pour compléter ce document de reprise, n'hésitez pas à téléphoner au 078 35 35 99.
Nos collaborateurs sont à votre disposition tous les jours ouvrables de 8.00 à 18.00 heures.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Votre index

1. Où pouvez-vous trouver le compteur d'eau, l'index et le numéro du compteur?

- Les endroits les plus habituels pour un compteur sont : la cave, le couloir, le garage, une armoire à compteurs ou une loge.
- L'index se compose d'une série de chiffres noirs/blancs et rouges/blancs. Vous ne devez, sur ce document, indiquer que les chiffres noirs/blancs. En cas de difficultés pour lire votre index, contactez nous au numéro 078 35 35 99.



- Le numéro du compteur est noté sur le compteur.

2. Que faire si vous ne connaissez pas (plus) l'index?

Indiquez sur ce document de reprise que vous souhaitez une estimation pour la reprise. Notez dans ce cas l'index le plus récent, lequel nous utiliserons comme base pour l'estimation.

L'habitation/l'immeuble d'habitation en question

3. Que faire si vous ne connaissez pas les coordonnées des nouveaux ou des anciens locataires?

Demandez les données au propriétaire de votre habitation et faites-lui aussi signer ce document de reprise (voir aussi le point 8).

4. Recevez-vous vos factures par e-mail?

Indiquez les données de votre nouvelle adresse ou adresse de facturation au recto. Si vous recevez déjà vos factures par voie numérique, votre facture de clôture sera envoyée à l'adresse e-mail que vous avez indiquée lors de votre inscription à ce type d'envoi.

5. Que faire s'il n'y a pas de nouveau client parce que l'immeuble va être démoli?

La livraison d'eau et/ou le captage d'eau privé sera repris par le propriétaire.

- En cas de branchement, le propriétaire devra demander l'enlèvement du raccordement ou du compteur d'eau. Consultez notre site web www.farys.be/fr/arret-fourniture-inoccupation.
- En cas de captage d'eau privé, le propriétaire devra nous remettre un formulaire de clôture via www.farys.be/fr/eau-privee.

Informations générales

6. Pouvez-vous recevoir vos factures par e-mail?

Oui. Adaptez-le vous-même via My FARYS (<https://my.farys.be>) ou consultez notre site web www.farys.be/fr/facture-electronique.

7. Où pouvez-vous trouver la Politique de protection de la vie privée, le Règlement Général et Particulier de Vente d'Eau et les Conditions Générales et Particulières de Facturation?

Sur www.farys.be/fr/mentions-legales. Ces documents peuvent vous être envoyés sur simple demande écrite ou par téléphone.

Importance de la signature

8. Ce document de reprise doit-il être signé par les deux parties?

Oui. Dans le cas contraire, nous ne pourrions pas considérer cette reprise comme valable et opposable, ni traiter cette reprise (cf. art. 2 § 3 du Règlement Général et Particulier de Vente d'Eau).

Le client partant peut résilier unilatéralement la fourniture d'eau, uniquement moyennant le relevé de l'index sur place par nos services, en présence du client partant. Une indemnité forfaitaire sera facturée pour sceller le compteur d'eau. La reprise prendra effet à la date de relevé d'index sur place.

Vous serez reconnu comme nouveau client dès que vous ferez effectivement usage de la livraison d'eau. En tant que nouveau client, complétez aussi un document de reprise, éventuellement signé par le propriétaire (voir point 3).